ACADÉMIE
DE MONTPELLIER
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège François Mitterrand

CHARTE INFORMATIQUE - INTERNET
COLLÈGE FRANÇOIS MITTERRAND de CLAPIERS

Votée en CA le 04 juillet 2023

PREAMBULE :

Pendant leurs années de collège, les élèves utilisent l'outil informatique à de nombreuses occasions (pendant les cours, lors de projets, au CDI, etc…).

La charte définit les droits et obligations à respecter pour une utilisation des services et ressources informatiques mises à disposition par l'établissement : postes informatiques, périphériques, logiciels, accès à Internet, Pronote.
L'accès à ces services ne peut répondre qu'à un objectif pédagogique et éducatif.
Cette charte s'applique à tout utilisateur-élève, accédant aux postes informatiques du collège.

ACCES AU RESEAU INFORMATIQUE :

Chaque utilisateur s'engage à :

- ne pas masquer sa propre identité
- ne pas s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur.
- ne pas modifier les données ou accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation.
- ne pas modifier ou détruire des informations ne lui appartenant pas (logiciels, répertoires…).
- **ne pas modifier la configuration des machines.**
- **ne pas utiliser des programmes destinés à contourner la sécurité du réseau informatique.**
- **ne pas installer de logiciel ni en faire de copie.**
- n'imprimer que le strict nécessaire et lorsque l'autorisation lui a été donnée.

ACCES A INTERNET :

Article 1 :
L'usage d'Internet est réservé aux recherches documentaires dans le cadre d'objectifs pédagogiques ou du projet (orientation scolaire et professionnelle).
L'accès en libre-service à des fins personnelles ou de loisirs n'est pas tolérée (jeux, blogs, forums...).
Article 2 :
L'élève signalera à un adulte tout dysfonctionnement du matériel ou du filtrage d'Internet.
Article 3 :
Chaque utilisateur doit respecter les règles juridiques : respect d'autrui, de la propriété intellectuelle, respect des valeurs humaines et sociales. Il est donc interdit de consulter ou de publier des documents :
. à caractère diffamatoire, injurieux, obscène, raciste, xénophobe, homophobe ;
. à caractère pédophile ou pornographique ;
. incitant aux crimes, aux délits et à la haine ;
. à caractère commercial dans le but de vendre des substances ou objets illégaux.

Je reconnais également avoir été informé que des dispositions techniques ont été prises (contrôle effectué lors des connexions, suivi de l'utilisation des postes, pages visitées, documents téléchargés...) afin de vérifier que l'usage du réseau informatique est bien conforme aux règles indiquées dans la présente charte.

La présente charte s'inscrit dans le cadre des lois en vigueur :
Loi n° 92-597 du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle) : Loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 ; Loi n° 88-19 du 5janvier 1988 relative à la fraude informatique ; Loi sur la communication audiovisuelle du 29 juillet 1982 modifiée en 1986 ; Loi n° 85-660 du 3 juillet 1985 sur la protection des logiciels ; Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs ; Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « informatique, fichiers et libertés ».